

Titre du rapport :

Financement des intervenants aux actions PEPTTE

Rapporteur (s) : Charg2e de mission PEPITE	Rapport N°10.3
Séance du Conseil d'administration	14 février 2017

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre/pour approbation

Rapport :

Au titre de l'accompagnement des étudiants entrepreneurs, le PEPITE BFC propose un processus composé du double accompagnement par des professionnels de la création/reprise et des référents académiques, complété par des ateliers de co-working et thématiques ainsi que des modules d'approfondissement.

Les ateliers de co-working sont animés par Pascale BRENET, Maître de conférences en gestion, Responsable du Master Administration des Entreprises / Entrepreneuriat et Innovation et coordinatrice régionale du PEPITE BFC et Fabienne BADET, cheffe de projet du PEPITE BFC.

Les ateliers thématiques sont encadrés par le PEPITE BFC et animés par des experts du sujet : chefs d'entreprise, consultants, enseignants, etc. Les sujets sont variés et recouvrent tous les besoins des étudiants entrepreneurs : « construire un plan de veille », « protéger son innovation », « construire son business-model », « savoir-être, leadership et management d'équipe », « choisir ses statuts et appréhender leurs conséquences fiscales et sociales », etc.

Certaines interventions organisées dans le cadre de partenariats sont gratuites, cependant toutes ne l'étant pas il convient d'envisager le coût de ces prestations et la réalisation de contrats de vacations. Pour les enseignants il s'agira d'heures complémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'acter la prise en charge sur fonds PEPITE dans le cadre de contrats de vacation et/ou d'heures complémentaires :

- **du coût de la prestation des intervenants aux ateliers correspondant à 3h d'intervention soit un maximum de 300€ avec remise d'un support,**
- **des frais de déplacements des intervenants comprenant le transport en train et l'hébergement si nécessaire.**